

## COMITE SYNDICAL DU 28 FEVRIER 2017

### FINANCES

### RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

#### ROB

Dans les deux mois précédant le vote du budget, un rapport sur les orientations budgétaires du syndicat est inscrit à l'ordre du jour du Comité Syndical. Promulguée le 7 Août 2015, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) en a modifié les modalités de présentation.

Ainsi, l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du vote du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) apporte les modifications suivantes :

- les informations figurant dans le ROB doivent faire l'objet d'une publication, notamment sur le site Internet de la collectivité,
- le débat afférent à la présentation de ce rapport doit désormais obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique,
- des informations plus complètes sur les ressources de la collectivité sont requises dans la nouvelle forme du rapport.

Le SIOM vote deux budgets :

- ✓ l'un dit « public » pour les activités liées aux déchets ménagers des adhérents adossées à la fiscalité,
- ✓ l'autre dit « privé » pour les activités de nature industrielle et commerciale : traitement des ordures ménagères de non adhérents ainsi que de déchets industriels, ventes de chaleur, ... toutes prestations qui, sauf cas particulier, ne peuvent être couvertes par la fiscalité,

Pour les besoins de la présentation de l'analyse financière, ces deux budgets sont consolidés.

#### **Le Contexte National :**

En se basant sur une hypothèse de croissance de 1.5 %, la Loi de finances 2017 confirme l'objectif d'une baisse du déficit public. Ce déficit, qui était à 3.5% du PIB en 2015, s'établira à 3.3 % en 2016.

Depuis 2013, les dépenses publiques rapportées au PIB baissent de manière continue. Elles devraient représenter 54.6 % du PIB en 2017 contre 55 % en 2016. Le déficit de l'Etat devrait être en 2017 de 69.3 milliards d'euros.

En 2017, le montant des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales diminue de 2.8 milliards d'euros à périmètre constant par rapport à la loi de finances 2016. Cette diminution résulte essentiellement de la contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques de 2.64 milliards d'euros. Les concours de l'Etat diminuent de 3.5 % pour s'établir à 63 milliards d'euros hors transfert de fiscalité.

#### **Les mesures de la Loi de Finances pour le SIOM :**

Les valeurs locatives sont revalorisées de 0.4 % en 2017 basée sur l'inflation constatée sur un an. A compter de 2018, cette revalorisation devrait être liée au dernier taux d'inflation annuelle constatée et non à l'inflation prévisionnelle. A taux constant de la TEOM, cette revalorisation représente une hausse de 96 365 € du produit fiscal.

Jugé peu performant, une simplification du versement du FCTVA a été annoncée par le Président. L'Inspection Générale des Finances recommande bien d'automatiser la gestion du FCTVA sur la base comptable des mandats. Mais, les contraintes informatiques laissent penser qu'il est difficile de prévoir une mise en œuvre avant 2018. La réforme du FCTVA n'a pas été inscrite dans la loi de finances 2017.

#### **Autres mesures :**

Avec la réforme de la carte intercommunale, le nombre de syndicats devra diminuer. En 2014, il existait 13 392 syndicats, en 2016 12 234 pour une prévision de 10 700 syndicats en 2017 soit une baisse de 20 % depuis 2014.

La Préfecture de l'Essonne a organisé des groupes de travail pour revoir la carte des syndicats en charge de la gestion des déchets. Des rapprochements sont en réflexion sur le département.

#### **Situation financière du SIOM (consolidée)**

En 2016, 4 nouvelles communes ont été intégrées au SIOM, les dépenses et les recettes de 2016 et 2017 tiennent compte de ce changement de périmètre.

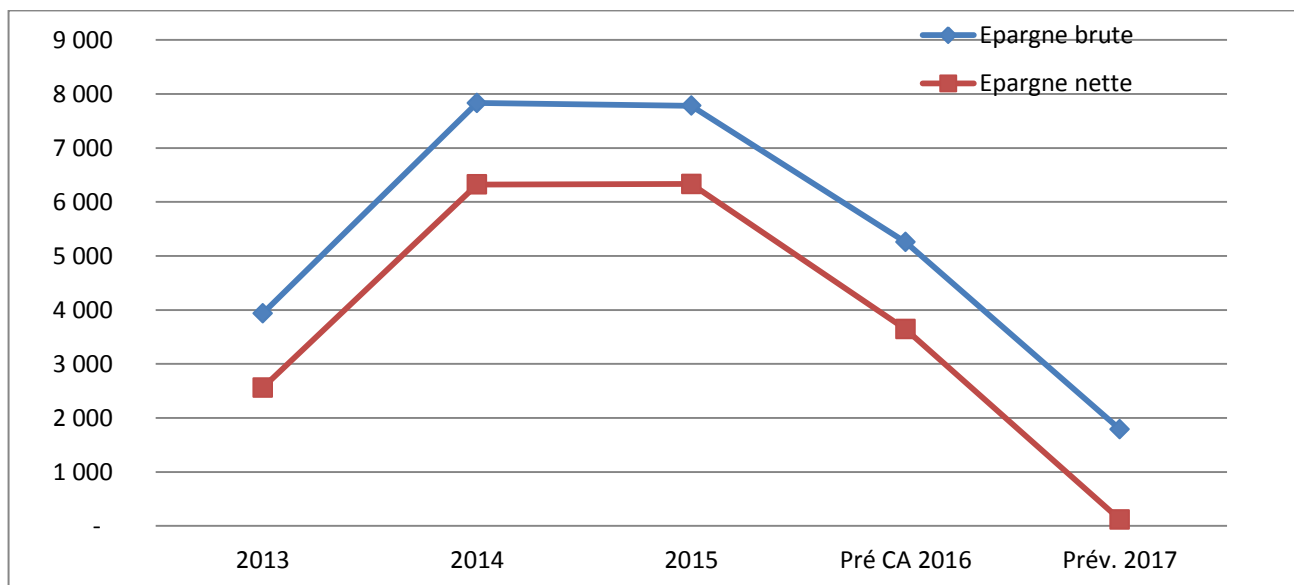
L'estimation du CA 2016 comprend les dépenses et les recettes réalisées sur les budgets de la Communauté Paris-Saclay et du nouveau syndicat.

	<b>CA 2013</b>	<b>CA 2014</b>	<b>CA 2015</b>	<b>Pré CA 2016</b>	<b>Prév. 2017</b>
Recette fonct.	28 851k€	32 953k€	32 129k€	34 382k€	33 996k€
Dépenses fonct	24 065k€	24 291k€	23 583k€	28 407k€	31 555k€
<b>Epargne de gestion</b>	<b>4 786k€</b>	<b>8 662k€</b>	<b>8 546k€</b>	<b>5 975k€</b>	<b>2 441k€</b>
Charges financières	848k€	828k€	764k€	717k€	650k€
<b>Epargne brute</b>	<b>3 938k€</b>	<b>7 834k€</b>	<b>7 782k€</b>	<b>5 258k€</b>	<b>1 791k€</b>
Remb. capital	1 375k€	1 510k€	1 450k€	1 615k€	1 672k€
<b>Epargne nette</b>	<b>2 563k€</b>	<b>6 324k€</b>	<b>6 332k€</b>	<b>3 643k€</b>	<b>119k€</b>
Dépenses invest.	7 757k€	2 418k€	1 426k€	1 653k€	7 133k€
Recettes invest.	3 064k€	588k€	367k€	325k€	1 330k€
Résultat antérieur	3 046k€	916k€	5 410k€	10 683k€	12 998k€
<b>Solde net</b>	<b>916k€</b>	<b>5 410k€</b>	<b>10 683k€</b>	<b>12 998k€</b>	<b>7 314k€</b>

Les recettes de fonctionnement permettent de couvrir les dépenses de fonctionnement, le remboursement de la dette et d'investir. L'épargne nette est la part de recettes de fonctionnement restant pour financer les dépenses d'investissement soit plus de 6 332 k€ en 2015 et une prévision de 3 643 k€ en 2016. La prévision 2017 fait ressortir une épargne nette de 119 k€.

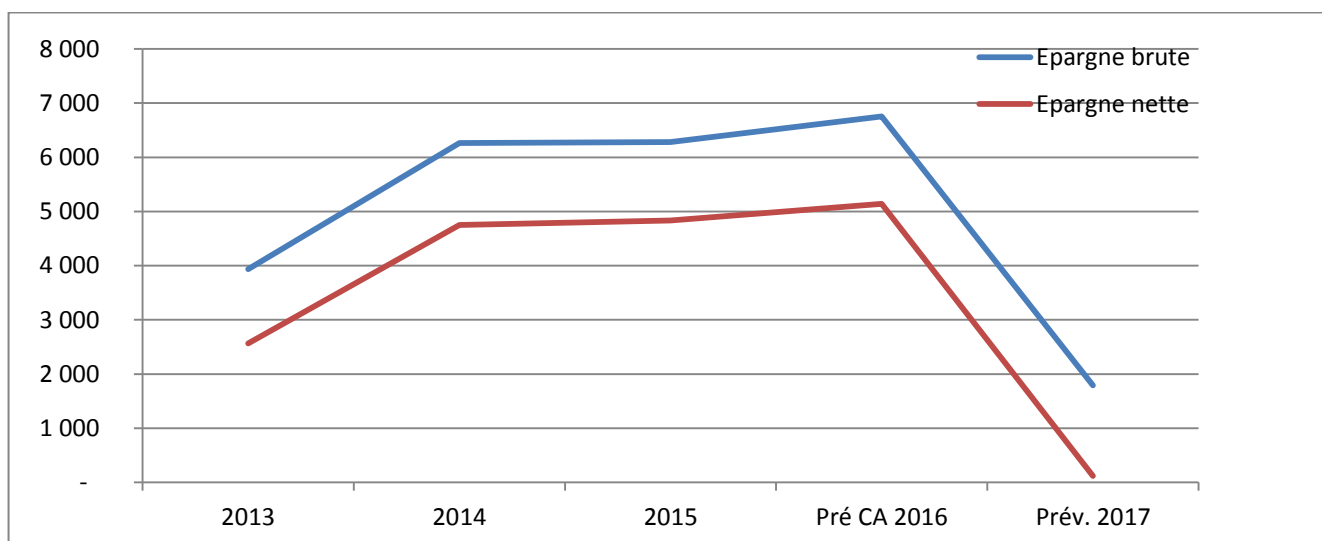
Les résultats antérieurs permettent de financer les investissements notamment la création de la nouvelle déchèterie-ressourcerie.

Niveau d'épargnes :



En 2014 et 2015, le SIOM a bénéficié des recettes des CEE pour des montants respectifs de 1 570 876.80 € et 1 498 585.20 €. Ces recettes ont permis d'augmenter l'épargne de gestion.

Sans ces recettes, l'épargne nette s'élève à 4 753 k€ en 2014, 4834 k€ en 2015 et 5 141 k€ en 2016.



## **2017 : DES PROJETS D'ENVERGURE**

### Le Plan Verre

Pour faciliter le tri du verre, un programme d'extension et de modernisation du parc de conteneurs à verre a été engagé pour un coût total de 450 000 €. En 2016, 16 conteneurs enterrés et semi enterrés ont été installés sur les communes de Longjumeau, Villebon-sur-Yvette, St Rémy-lès-Chevreuse et Igny. En 2017, la mise en place de 23 conteneurs semi-enterrés est prévue.

### Déchèterie Ressourcerie

La déchèterie ressourcerie sera située sur le quartier de la ZAC de l'école Polytechnique à la frontière des communes de Saclay, Vauhallan et Palaiseau. L'EPAPS met à disposition un terrain d'une superficie de 7000 m<sup>2</sup>. L'emprise foncière de la déchèterie est estimée à 5400 m<sup>2</sup>.

Cette nouvelle déchèterie doit accueillir les professionnels qui sont actuellement refusés pour raison de saturation de la déchèterie de Villejust. La ressourcerie est un site de récupération et de valorisation. Le lieu de revente sera installé sur une commune du territoire.

La ressourcerie sera pilotée par le porteur retenu suite à un appel à candidature.

Le coût de la construction du projet est estimé à 4 500 000 €. Des subventions seront sollicitées auprès du Conseil Régional et de l'ADEME, un emprunt est envisagé à hauteur de 20 % et le solde sera financé en autofinancement.

Le coût net de fonctionnement de la déchèterie est évalué à 1 200 000 € en année pleine à partir de 2019.

### Biodéchets

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les structures produisant plus de 10T de biodéchets par an, doivent les trier à la source en vue d'une valorisation organique.

Les biodéchets sont les déchets alimentaires d'origine végétale et animale et les déchets de jardin.

Le SIOM étudie la possibilité de proposer un service de pré-collecte, collecte et valorisation des biodéchets (hors déchets verts) aux gros-producteurs concernés. Ainsi, le bureau d'étude AJBD-Citexia a été mandaté depuis juin 2016 afin d'étudier la faisabilité technique et financière du service selon une méthodologie en 3 phases.

La 1<sup>ère</sup> consiste en un état des lieux du gisement des biodéchets afin de recenser les producteurs potentiellement concernés et le gisement collectable.

Les potentiels gros-producteurs concernés sont : les marchés forains, les restaurants : scolaires, d'entreprises, traditionnels, rapides, les grandes et moyennes surfaces et industries.

La 2<sup>nde</sup> phase a pour objectif de déterminer un scénario du service de pré-collecte, collecte et valorisation selon les critères techniques et économiques

Si le SIOM décide de proposer un service, une 3<sup>ème</sup> phase consistera en un accompagnement à la mise en place du service auprès des gros-producteurs concernés dans le cadre de la redevance spéciale.

Cet accompagnement portera sur la rédaction des cahiers des charges, la révision de la grille tarifaire de la RS et la communication notamment.

### Bâtiment administratif du SIOM

Des travaux de structure et d'aménagement de la salle du comité doivent être envisagés avec l'acquisition de nouveau mobilier et de matériel de sonorisation.

Des travaux de réfection du bâtiment administratif sont à prévoir notamment la toiture, le ravalement, la réparation des murs endommagés par les infiltrations et l'amélioration de l'évacuation des eaux pluviales.

## PRINCIPAUX MARCHES ET DSP

### DSP Dalkia

Fin 2010, le SIOM de la Vallée de Chevreuse a conclu une convention de délégation de service public avec le groupement Dalkia - SVD 28 pour la construction, le financement et l'exploitation des installations pour le transport et la distribution de chaleur, pour une durée de 25 ans.

### Principaux marchés se terminant fin 2017 :

Société	Libellé marché	Date de fin	Montant annuel
OTUS	Marché de collecte	31/12/2017	11 300 000 €
PAPREC	Marché de tri des déchets ménagers et assimilés	31/12/2017	1 400 000 €
MINERAL PLUS	Marché de traitement des REFIOMS	16/10/2017	375 000 €
TERCOL	Marché de maintenance des systèmes de la redevance spéciale	31/12/2017	62 000 €

### Autres marchés importants en cours:

Société	Libellé marché	Date de fin	Montant annuel
GENERIS	Marché d'exploitation et maintenance de l'unité de valorisation énergétique	31/12/2022	4 200 000 €
EUROPE SERVICE DECHETS	Marché collecte 4 communes du SIRM	01/11/2020	1 662 000 €
TAPIERO	Marché de fournitures de sacs en papier destinés à la collecte des végétaux	25/07/2019	650 000 €
MEL	Marché de traitement des mâchefers	02/06/2020	640 000 €
CITEC	Marché d'acquisition conteneurs roulants	12/08/2019	330 000 €
TEMACO	Marché de conteneurs semi-enterrés pour le verre	02/06/2020	288 000 €
SIREDOM	Marché d'accueil des usagers du SIRM en déchèterie	01/11/2020	200 000 €
ASTECH	<i>Marché d'acquisition conteneurs enterrés</i>	<i>28/11/2018</i>	<i>100 000 €</i>
TEMACO	Marché de conteneurs aériens pour le verre	30/05/2020	94 000 €

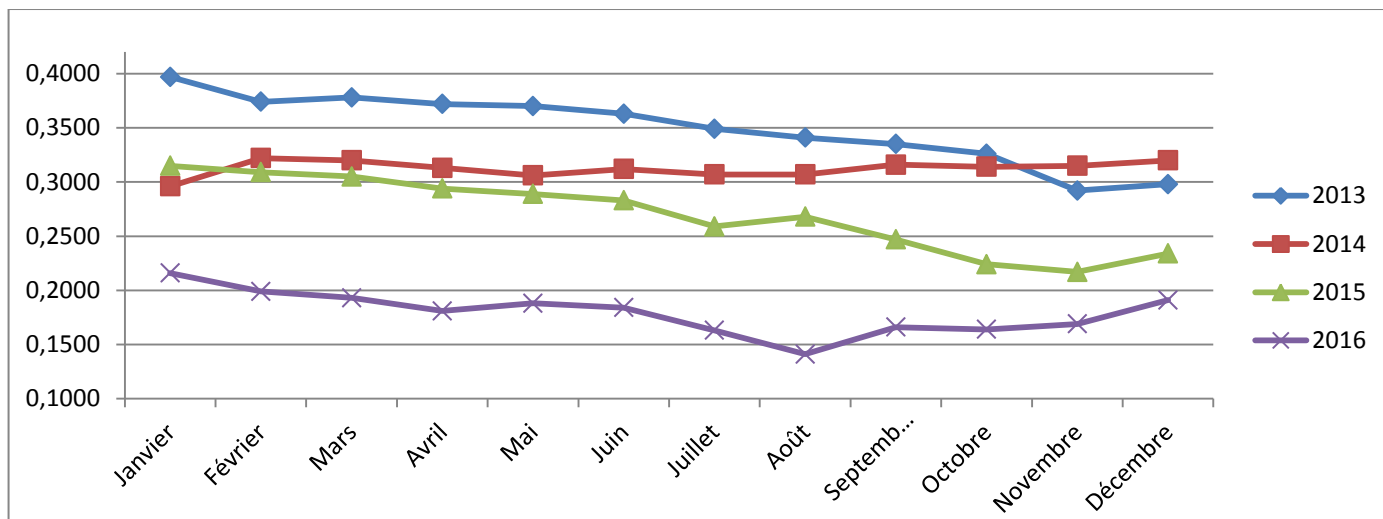
## Certificat d'économie d'énergie

En 2012, le SIOM de la Vallée de Chevreuse a signé une convention avec la société Certinergy pour la gestion des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) générés par les travaux de modernisation de l'Unité de Valorisation Energétique.

Avec la chute des cours des CEE en 2015, la société n'a pas été en mesure d'honorer ce versement et le 31 août 2015 un jugement d'ouverture d'une procédure de sauvegarde a été prononcé.

En 2016, une provision de 1 498 585.20 € a été constituée correspondant à la recette de 2015 qui n'a pas été honorée.

Cours de CEE depuis 2013 :



Depuis l'été 2015, les cours des CEE restent à des niveaux très bas.

L'analyse financière ci-dessous ne comprend pas la prévision de versement des recettes issues du plan de sauvegarde validé par un jugement en date du 28 juin 2016. Ce plan prévoit l'échéancier suivant :

Année de versement	% de la créance	Montant HT
2017	2%	127 151,06
2018	3%	190 726,59
2019	5%	317 877,65
2020	10%	635 755,30
2021	10%	635 755,30
2022	15%	953 632,95
2023	15%	953 632,95
2024	20%	1 271 510,61
2025	20%	1 271 510,61
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>6 357 553,03</b>

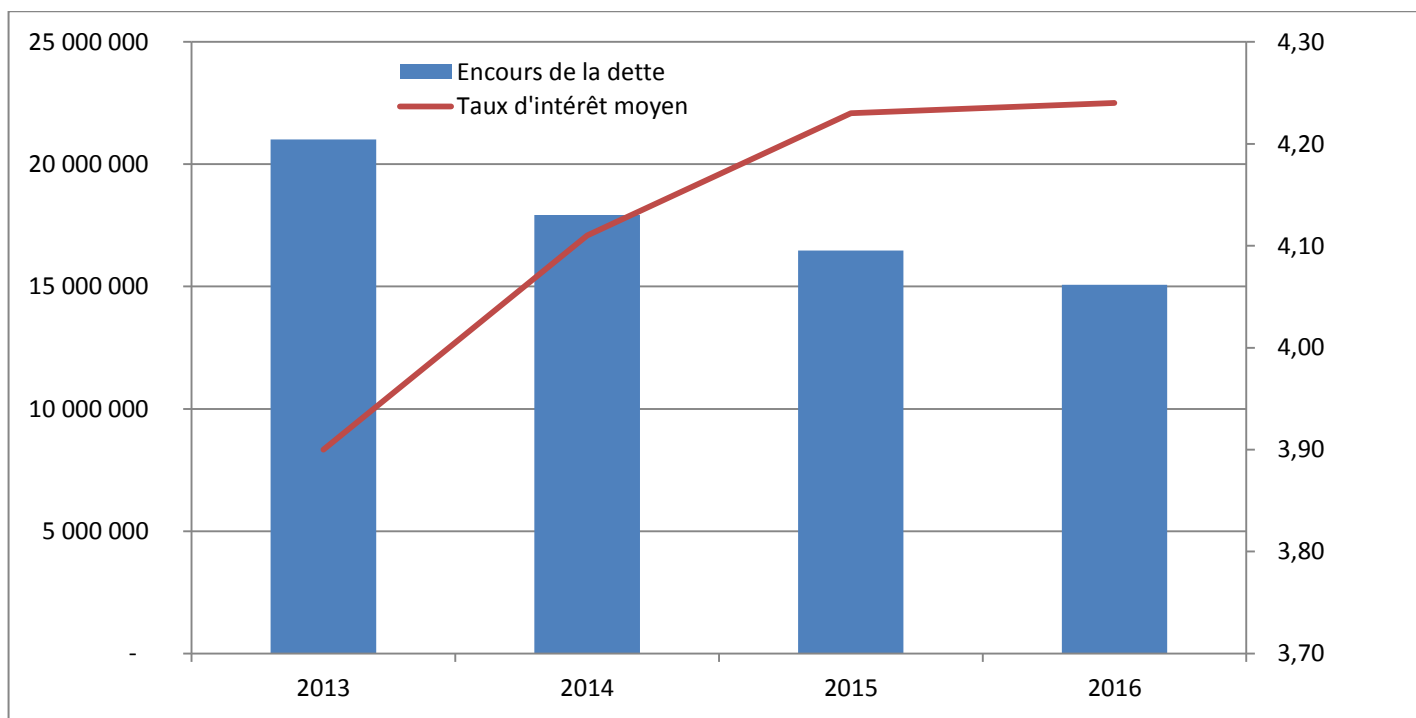
## UNE DETTE « SECURISEE »

L'encours de la dette au 31/12/2016 s'élève à 5 628 686 € pour le « secteur public » et à 9 443 513 € pour le « secteur privé », soit un encours global de 15 072 199 €.

Le capital restant dû (CRD) du « secteur public » comprend la reprise de l'emprunt du SIRM pour un montant de 71 428.67 €. Cet emprunt a été contracté en 2010 pour une durée de 7 ans d'un montant initial de 400 000 € à un taux fixe de 2.44 % pour l'acquisition de conteneurs. Il prendra fin au 1<sup>er</sup> trimestre 2018.

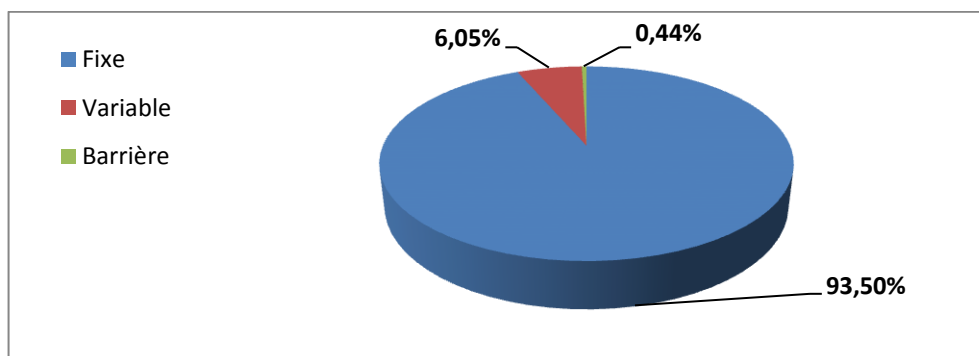
Depuis plusieurs années, le SIOM se désendette en préconisant l'autofinancement pour financer les investissements.

Encours de la dette au 31/12



Plus de 93 % de l'encours de la dette est sur des contrats à taux fixes avec un taux moyen de 4.52 %. L'encours de la dette est « sécurisé » par les contrats en taux fixe, toutefois le SIOM bénéficie très peu des opportunités de baisse des taux. La part des contrats à taux variable représente 6.05%.

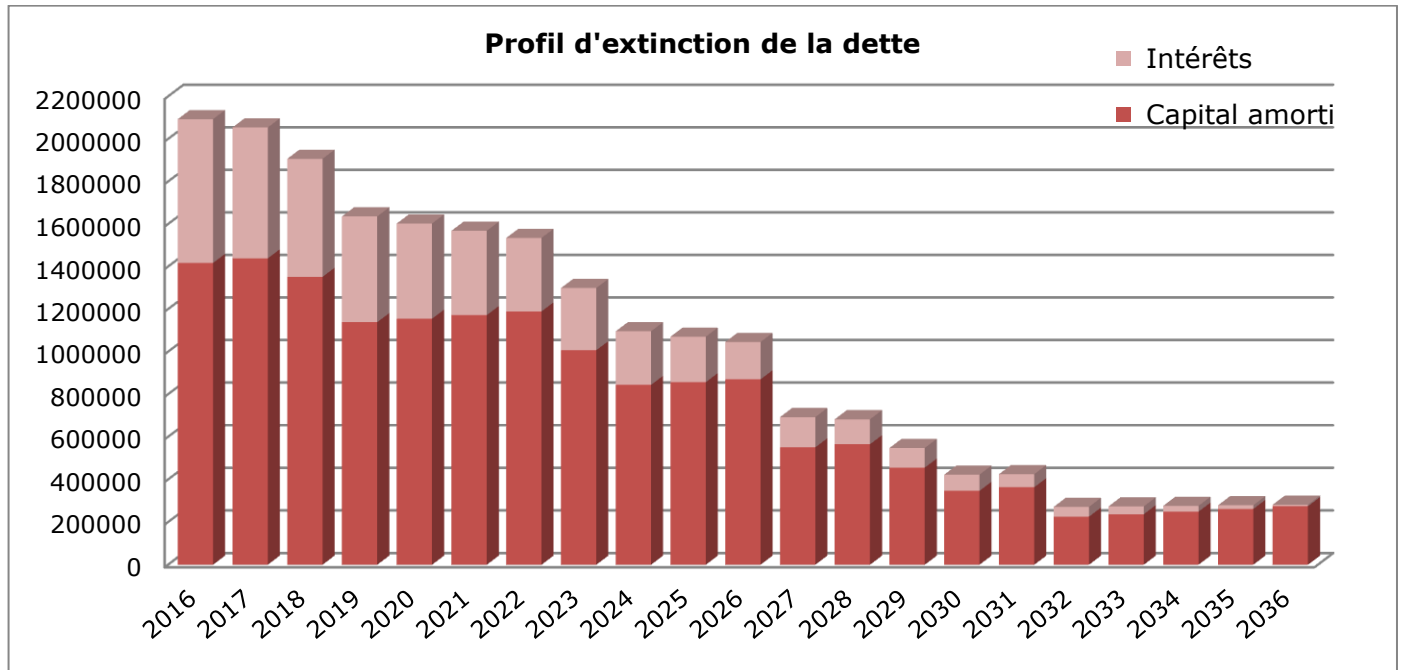
Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annual)
Fixe	14 093 032 €	93,50%	4,52%
Variable	912 500 €	6,05%	0,00%
Barrière	66 667 €	0,44%	3,69%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>15 072 199 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>4,24%</b>



Le contrat à barrière est un contrat à taux fixe à 3.69% tant que l'Euribor 12 mois ne dépasse pas 5.5%. Depuis quelques années, l'Euribor est très bas à moins de 1%. Ce contrat se termine en 2017, il y a peu de risque que l'Euribor dépasse la barre des 5.5%.

La typologie de l'encours de dette du SIOM laisse peu de possibilité aux réaménagements. Les contrats à taux variable sont très favorables avec des marges bancaires inférieures à 1%. Avec un taux moyen de 4.52 %, les contrats à taux fixe offrent également peu de possibilité de réaménagement. Les pénalités s'élèvent entre 480 000 € et 1 200 000 € selon les contrats.

Profil d'extinction de la dette sans mobilisation de nouvel emprunt :



Aucun emprunt n'a été mobilisé depuis 2011, le SIOM se désendette.

### Capacité de désendettement inférieure à 3 ans

	CA 2013	CA 2014	CA 2015	Pré CA 2016
Epargne brute	3 938k€	7 834k€	7 782k€	5 438k€
En cours de la dette	21 015k€	17 921k€	16 471k€	15 072k€
<b>Capacité de désendettement (en années)</b>	<b>5.34</b>	<b>2.29</b>	<b>2.12</b>	<b>2.77</b>

La capacité de désendettement est de moins de 3 ans depuis 2014. Pour mémoire, le seuil de surveillance est fixé à 11 ans et le seuil d'alerte à 15 ans.

Il est envisagé de contracter un emprunt sur 15 à 20 ans (équipement / bâtiment) pour financer une partie de la construction de la nouvelle déchèterie. Cet emprunt et l'augmentation des dépenses de fonctionnement (coût de fonctionnement de la nouvelle structure) vont augmenter la durée de capacité de désendettement de la collectivité pour atteindre 13 ans en 2020.



## UNE MASSE SALARIALE MAITRISEE

Le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS PERMANENTS CREES	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	VACANT
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS</b>		<b>1</b>	<b>1</b>		
Directeur général des services		1	1		
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		<b>12</b>	<b>10</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
Attaché principal	A	1	1		
Attaché territorial	A	3	1	1	1
Rédacteur	B	1	1		
Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	C	5	5		
Adjoint administratifs de 2 <sup>ème</sup> classe	C	2	2		
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>		<b>23</b>	<b>14</b>	<b>4</b>	<b>5</b>
Ingénieur chef	A	1			1
Ingénieur	A	5		4	1
Technicien principal	B	1			1
Technicien	B	2	2		
Agent de maîtrise	C	1	1		
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1		
Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe	C	2	2		
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	C	10	8		2
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>36</b>	<b>25</b>	<b>5</b>	<b>6</b>
<b>EMPLOI D'AVENIR</b>	<b>C</b>	<b>2</b>		<b>1</b>	<b>1</b>
<b>POSTE OCCASIONNEL (ingénieur verre)</b>	<b>A</b>			<b>1</b>	
<b>POSTE OCCASIONNEL (remplacement congé parental)</b>	<b>C</b>			<b>1</b>	

Les effectifs du SIOM comprennent 25 agents titulaires et 5 contractuels, soit 30 postes permanents pourvus sur 36 ouverts.

Les éléments de paie annuels (montants bruts) :

- Rémunération de base des titulaires = 575 000 €
- Régime indemnitaire des titulaires = 230 000 €
- Nouvelles bonifications indiciaires = 7 540 €
- Frais de représentation = 5 460 €
- Rémunération de base des non titulaires = 169 000 €
- Régime indemnitaire des non titulaires = 73 100 €

### Les évolutions de la masse salariale pour 2017

La hausse de 0.6% de la valeur du point d'indice au 1<sup>er</sup> février 2017 est estimée à 6 000 €.

Le décret n° 2014-1531 du 17 décembre 2014 fixe le taux des cotisations salariales et patronales de la CNRACL (cotisations retraite) soit pour 2017 10.29 % (au lieu de 9.94 %) pour la part salariale et 30.65 % (au lieu de 30.60 %) pour la part patronale.

Le coût annuel est estimé à 500 € sur la part patronale.

La cotisation CNFPT n'est pas due la première année de création des établissements publics. Cette cotisation est fixée à 0.9 % de la masse salariale, le coût annuel est estimé à 7 800 €.

L'article 148 de la loi de finances pour 2016 n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 instaure le dispositif de transfert primes/points. Ce dispositif intègre progressivement une partie des primes dans le traitement indiciaire des fonctionnaires pour augmenter leur pension de retraite.

Le transfert modifie également le montant des cotisations patronales. Le coût est estimé à 3.5 % de la masse salariale soit 54 000 €.

La masse salariale 2017 intègre les coûts des 3 postes en cours de recrutement sur l'année complète.

## Masse salariale par secteur d'activité :

Secteur	2015	2016 Consolidé	Prév 2017
Direction & communication	269 190	266 655	280 000
Services administratif	344 580	354 504	400 000
Collectes & services techniques	413 713	486 100	530 000
Déchèterie & poste de contrôle	477 779	420 853	472 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 505 262</b>	<b>1 528 112</b>	<b>1 682 000</b>

## Faits marquants de l'année 2016

- ✓ 2016 est une année de transition entre le l'ancien et le nouveau SIOM et le changement du périmètre avec l'intégration des 4 communes du SIRM
- ✓ Avec la dissolution et la recréation du SIOM, certains projets d'investissement, notamment la nouvelle déchèterie-ressourcerie, ont été décalés
- ✓ Extension des consignes de tri à partir d'octobre 2016
- ✓ Programme d'amélioration de la collecte du verre
- ✓ Lancement de la collecte des encombrants sur appel sur 6 communes

## Données techniques

### Une tendance encore incertaine sur l'évolution des tonnages collectés

Pour une meilleure lisibilité des évolutions, les tonnages collectés des 4 communes du SIRM ont été intégrés en 2014 et 2015.

	2014	2015	Evolution 2014 / 2015	2016	Evolution * 2015 / 2016
<b>Ordures Ménagères et assimilées</b>	46 198	45 505	-1,50%	46 311	1,77%
<b>Emballages</b>	7 971	8 210	3,00%	8 621	5,01%
<b>Verre</b>	4 158	4 078	-1,92%	4 105	0,66%
<b>Encombrants</b>	5 350	5 277	-1,36%	5 039	-4,51%
<b>Déchets verts</b>	16 872	13 662	-19,03%	14 500	6,13%
<b>TOTAL</b>	<b>80 549</b>	<b>76 732</b>	<b>-4,74%</b>	<b>78 576</b>	<b>2,40%</b>

\*Les tonnages pourront faire l'objet d'un réajustement lors du Budget Primitif.

Les tonnages de l'ensemble des déchets collectés sont estimés à 78 576 T en 2016 contre 76 732 T en 2015 soit une évolution de 2.4 % sur l'ensemble du territoire.

Les tonnages des déchets verts ont augmenté de 12 % passant de 13 662 T à 14 500 T collectés. Les déchets verts varient selon les conditions climatiques. Les tonnages d'emballages augmentent pour la même période de 5.01 % soit 411 T.

Les dépenses relatives à la collecte pour 2017 sont basées sur les tonnages de 2016.

## **La valorisation énergétique : des performances en hausse en 2016**

	CA 2014	CA 2015	Pré-CA 2016	Prévision 2017
Nombre de MWh thermiques	115 600	106 859	112 149	107 000
Prix à l'unité	24,78 €	24,94 €	24,82 €	25,00 €
<b>Vente de chaleur : sous total</b>	<b>2 864k€</b>	<b>2 657k€</b>	<b>2 783k€</b>	<b>2 675k€</b>
Nombre MWh électriques	19 452	17 863	15 281	17 800
Prix unitaire moyen (hors prime fixe EDF)	42,98 €	42,04 €	42,27 €	42,30 €
<b>Vente d'électricité : sous total</b>	<b>948k€</b>	<b>943k€</b>	<b>864k€</b>	<b>938k€</b>
<b>RECETTES : Total</b>	<b>3 812k€</b>	<b>3 600k€</b>	<b>3 647k€</b>	<b>3 613k€</b>

Les différents arrêts techniques survenus en 2015 et 2016 ont impacté la production d'énergie par rapport à 2014 qui reste une très bonne année. Les aléas climatiques impactent également la production de chaleur comme 2014 et 2016.

Les recettes 2017 s'appuient sur une prévision à la baisse de production de chaleur pour une année de rigueur climatique égale à la moyenne des 10 dernières années et tient compte des aléas techniques liée à l'exploitation du réseau.

## **Les tonnages facturés sur le budget « privé »**

<b>Tonnages facturés</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>Pré-CA 2016</b>	<b>Prévision 2017</b>
Tonnage (hors SIRM)	40 971,62	40 435,96	38 689,31	38 500,00
Recettes HT	2 726 483,23	2 628 318,05	2 521 994,24	2 500 000,00

Les prévisions 2017 tiennent compte du transfert des tonnages du SYCTOM de Paris sur le budget « public ».

## **ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017 : un budget offensif et maîtrisé pour des projets innovants**

Le budget 2017 lie :

- la maîtrise des dépenses,
- la poursuite des grands projets d'investissement
- la baisse de la fiscalité.

Avec un périmètre élargi, le SIOM doit continuer à moderniser le parc de conteneurs et poursuivre l'implantation de nouvelles bornes enterrées.

Une réflexion doit être menée pour améliorer le ramassage des encombrants sur appel élargi aux appareils D3E.

Parallèlement, de nouveaux projets seront mis en œuvre notamment la collecte des bio-déchets et le projet de construction d'une nouvelle déchèterie avec une ressourcerie.

Depuis plusieurs années, le SIOM cumule des excédents qui permettent de financer le projet de la nouvelle déchèterie ressourcerie et d'envisager pour une nouvelle année une baisse des taux de la TEOM.

Il est proposé une baisse des taux de 0.2% en 2017 pour l'ensemble du territoire l'exception des 4 nouvelles communes dont le taux baisse de 0.3%, ce qui permet de neutraliser l'impact de l'augmentation de la valeur locative de 0.4% votée lors de la Loi de Finances 2017.

Les taux de la TEOM sont votés par la Communauté Paris-Saclay et la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse sur proposition du SIOM.

Seul le taux de la TEOM de Villebon-Sur-Yvette augmente en raison de la diminution progressive de la contribution communale.

L'année 2017 sera également marquée par le lancement du nouveau marché collecte avec l'aide d'une assistance à maîtrise d'ouvrage.

### **Des recettes consolidées**

Les participations des Eco-Organismes représentent 5.30% des recettes de fonctionnement.

	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>Pré-CA 2016</b>	<b>Prévision 2017</b>
Eco-Emballages	1 191 540,15	1 185 053,84	1 201 541,02	1 540 000,00
Eco-Folio	157 817,17	148 576,49	148 648,26	110 000,00
Eco-mobilier		142 478,80	64 469,55	80 000,00
OCAD3E	16 886,42	21 071,87	20 155,81	20 000,00
PLP	184 586,81	180 386,04	180 386,04	200 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 550 830,55</b>	<b>1 677 567,04</b>	<b>1 615 200,68</b>	<b>1 950 000,00</b>

La participation de l'ADEME pour le PLP est transformée en contrat d'objectifs « déchets et économie circulaire » sur 3 ans qui sera signé courant 2017. Ce contrat prévoit un versement forfaitaire les 2 premières années de 270 000 € et un versement calculé en fonction de l'atteinte des objectifs la 3<sup>ème</sup> année. L'aide globale est plafonnée à 450 000 €.

En 2017, le SIOM percevra pour les actions du PLP le solde du contrat signé en 2011 d'un montant de 144 000 € et probablement une partie du soutien du nouveau contrat.

### **Prospective 2016-2020 : des enjeux d'avenir**

Le budget 2017 consolidé est estimé à 32 205 k€ en dépenses de fonctionnement et à 33 996 k€ en recette de fonctionnement.

Les résultats 2016 seront repris par anticipation au budget 2017, ils sont évalués à 13 000 k€.

De nombreux investissements sont projeté pour 2017 pour un montant total de 9 633 k€.

Les dépenses d'investissement se répartissent sur 2 axes :

1/ Les travaux liés à l'activité du SIOM :

- Déchèterie ressourcerie : 4 500 000 pour les pré-études, études et travaux
- Colonnes semi-enterrées et enterrées verres : 240 000 €
- Acquisition de bacs : 430 000 €
- Extension du réseau de chaleur : 2 000 000 €

2/ Les travaux de réhabilitation des installations du site de Villejust :

- Mise en sécurité de la déchèterie et de l'accès du site pour 400 000
- Travaux de structure de la salle de comité, d'étanchéité et ravalement du bâtiment administratif : 130 000 €
- Réfection de la voirie : 500 000 €

Les données 2016 cumulent les dépenses et les recettes réalisées par la Communauté Paris-Saclay et le nouveau syndicat.

Le produit fiscal 2017 tient compte d'une baisse des taux de 0.2%.

Pour les années 2019 et 2020, les hypothèses retenues sont :

- L'intégration du coût de la collecte des bio-déchets avec une maîtrise des autres dépenses de fonctionnement,
- l'intégration du coût de fonctionnement de la nouvelle déchèterie de 1 200 000 € à partir de 2019 et 300 000 € en recettes déchèterie,
- la participation des Eco-organismes risquent de baisser ces prochaines années. Par précaution, une baisse progressive est envisagée : -0.5 % en 2018, -1 % en 2019 et -1.5 % en 2020.

Budgets consolidés	BP 2016	Pré CA 2016	Prévision 2017	% évol BP 2016 et BP 2017	% variation	2018	% variation	2019	% variation	2020
<b>Charges à caractère général</b>	<b>28 375k€</b>	<b>25 091k€</b>	<b>29 315k€</b>	<b>3%</b>	<b>0,0%</b>	<b>29 495k€</b>	<b>0,0%</b>	<b>30 695k€</b>	<b>0,0%</b>	<b>30 695k€</b>
Collecte	14 076k€	13 190k€	15 167k€	8%						
Traitement des déchets incinérables	8 211k€	6 676k€	8 014k€	-2%						
Traitement : végétaux, encombrants,	989k€	990k€	1 089k€	10%						
Tri : emballages, verre	2 163k€	1 590k€	2 138k€	-1%						
Autres charges à caractère général	1 269k€	1 015k€	1 095k€	-14%						
Redevance spéciale	55k€	70k€	68k€	24%						
CTM	290k€	323k€	314k€	8%						
Déchèteries (SIOM, Magny et SIREDOM)	785k€	777k€	897k€	14%						
Valorisation énergétique	225k€	232k€	226k€	0%						
Exploitation GNV	312k€	228k€	307k€	-2%						
<b>Dépenses de personnel</b>	<b>1 711k€</b>	<b>1 590k€</b>	<b>1 801k€</b>	<b>5%</b>	<b>0,0%</b>	<b>1 801k€</b>	<b>0,5%</b>	<b>1 922k€</b>	<b>1,5%</b>	<b>1 951k€</b>
Autres charges de gestion courante	466k€	228k€	439k€	-6%	0,0%	439k€	0,5%	441k€	1,0%	445k€
Provision pour créance irrécouvrable	1 498k€	1 498k€								
Charges financières	725k€	717k€	650k€	-10%		610k€		555k€		510k€
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>32 775k€</b>	<b>29 124k€</b>	<b>32 205k€</b>	<b>-1,7%</b>	<b>0,4%</b>	<b>32 345k€</b>	<b>3,9%</b>	<b>33 613k€</b>	<b>0,0%</b>	<b>33 601k€</b>
Vente de produits résiduels	957k€	699k€	835k€	-13%		835k€		835k€		835k€
Recette déchèterie	2k€	2k€	2k€	0%				300k€		300k€
Redevance spéciale	650k€	776k€	750k€	15%		780k€	0,2%	782k€	0,2%	784k€
Valorisation énergétique	3 613k€	3 647k€	3 613k€	0%	0,2%	3 620k€	1,0%	3 656k€	1,5%	3 711k€
Vente d'incinération + Mâchefers	2 780k€	3 516k€	2 560k€	-8%	0,2%	2 565k€	1,0%	2 591k€	1,5%	2 630k€
Vente de GNV	300k€	336k€	320k€	7%		320k€		320k€		320k€
Participations Eco-organismes	2 005k€	1 615k€	2 150k€	7%	-0,5%	2 139k€	-1,0%	2 118k€	-1,5%	2 086k€
Produit certificat d'économie d'énergie										
<b>Produit de la fiscalité</b>	<b>23 642k€</b>	<b>23 652k€</b>	<b>23 630k€</b>	<b>-0,1%</b>	<b>0,0%</b>	<b>23 630k€</b>	<b>-0,2%</b>	<b>23 583k€</b>	<b>0,0%</b>	<b>23 583k€</b>
Autres produits + exceptionnels	75k€	139k€	136k€	81%		136k€		136k€		136k€
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>34 024k€</b>	<b>34 382k€</b>	<b>33 996k€</b>	<b>-0,1%</b>		<b>34 025k€</b>		<b>34 321k€</b>		<b>34 385k€</b>
<b>Epargne brute</b>	<b>1 249k€</b>	<b>5 258k€</b>	<b>1 791k€</b>			<b>1 680k€</b>		<b>708k€</b>		<b>784k€</b>
Remboursement en capital	1 618k€	1 615k€	1 672k€	3%		1 603k€		1 395k€		1 415k€
<b>Epargne nette</b>	<b>-369k€</b>	<b>3 643k€</b>	<b>119k€</b>			<b>77k€</b>		<b>-687k€</b>		<b>-631k€</b>
Recettes définitives	1 340k€	325k€	1 330k€	-1%		271k€		1 170k€		410k€
Dépenses d'investissement	6 401k€	1 653k€	7 133k€	11%		2 500k€		2 000k€		2 000k€
Emprunts à réaliser			900k€							
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-5 430k€</b>	<b>2 315k€</b>	<b>-4 784k€</b>			<b>-2 152k€</b>		<b>-1 517k€</b>		<b>-2 221k€</b>
Reprise des résultats antérieurs	10 683k€	10 683k€	12 998k€			8 214k€		6 062k€		4 545k€
<b>Résultat final</b>	<b>5 253k€</b>	<b>12 998k€</b>	<b>8 214k€</b>			<b>6 062k€</b>		<b>4 545k€</b>		<b>2 324k€</b>
Encours de la dette au 31/12	15 072k€	15 072k€	14 300k€			12 697k€		11 302k€		9 887k€
<b>Capacité de désendettement (en années)</b>	<b>12,07</b>	<b>2,87</b>	<b>7,98</b>			<b>7,56</b>		<b>15,96</b>		<b>12,61</b>

Les épargnes nettes deviennent négatives, mais les excédents cumulés permettent de financer les projets en limitant le recours à l'emprunt.  
La capacité de désendettement, qui est à 3 ans en 2016, passe à 13 ans en 2020.